



Centre d'approvisionnement – Fredericton
301, promenade Bishop
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

18 juillet 2019

F5211-190233/1

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro F5211-190233, datée du 27 juin 2019, dont la date de clôture était le 12 juillet 2019, à 14 h, heure de l'Atlantique. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente

TITRE : Étude sur les mammifères marins et les incidences potentielles de déversements de pétrole par des navires, pour Pêches et Océans Canada (MPO) – Golfe du Saint-Laurent.

INTRODUCTION :

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à signaler l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat pour ces services Reformar Inc. 310, allée des Ursulines Rimouski, Qc G5L 3A1. Toutefois, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement permet à d'autres fournisseurs de démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences établies dans le présent préavis en présentant un énoncé de capacités au cours de la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE :

Pêches et Océans Canada (MPO) sollicite les services d'affrètement d'un navire de recherche (navire et équipage) pour mener des missions scientifiques dans le golfe du Saint-Laurent, au sud de l'île d'Anticosti et le long des côtes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Cette mission scientifique est axée sur 1) l'établissement d'un relevé des baleines noires de l'Atlantique Nord, de leur aire de répartition et des facteurs qui influent sur la répartition de leurs proies; et 2) les incidences potentielles sur les habitats des déversements de pétrole par des navires.

Le contrat prévoit les services d'affrètement d'un navire de recherche (navire et équipage) pour une durée de 28 jours entre le 06 août et le 03 septembre 2019. Le navire prendra la mer à Rimouski, Québec et se rendra dans la zone de recherche (le golfe du Saint-Laurent, au sud de l'île d'Anticosti et le long des côtes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse). Le navire reviendra à Rimouski, Québec une fois la mission de recherche terminée.

1.3 Dates du contrat

Les dates du contrat sont les suivantes : séjour en mer de 28 jours entre le 06 août et le 03 septembre 2019 avec remaniement de l'équipe scientifique après les 14 premiers jours.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat jusqu'à concurrence de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an sous les mêmes conditions. Pendant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur accepte d'être payé conformément aux dispositions applicables décrites dans la Base de paiement.



Les périodes supplémentaires, si elles sont exercées, iront du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Les travaux du projet seront effectués entre les mois de juillet et août de chaque année.

1.4 Objectifs du contrat

L'entrepreneur doit fournir un navire et un équipage qualifiés pour mener à bien les relevés océanographiques visant les baleines noires de l'Atlantique Nord dans le golfe du Saint-Laurent.

Les trois tâches principales de cette mission sont les suivantes :

- 1.4.1 Effectuer un relevé de la population des baleines noires de l'Atlantique Nord dans le golfe du Saint-Laurent;
- 1.4.2 Définir leur aire de répartition et les facteurs qui influent sur la répartition de leurs proies;
- 1.4.3 Déterminer les incidences potentielles sur les habitats des déversements de pétrole par des navires.

1.5 Portée

La Direction des sciences de la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada, située à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) au Canada, sollicite les services complets d'un affrètement de navire de recherche océanographique (navire et équipage) pour mener à bien la mission de l'été 2019 portant sur les déversements de pétrole et les mammifères marins. Cette mission est nécessaire pour comprendre la population de baleines noires de l'Atlantique Nord, une espèce menacée, ainsi que ses habitudes migratoires et les effets des déversements de pétrole par des navires sur celle-ci.

Les travaux portent principalement sur le relevé des baleines noires de l'Atlantique Nord, leur répartition et les facteurs affectant la répartition de leurs proies – principalement les copépodes – ainsi que les incidences potentielles sur les habitats des déversements de pétrole par les navires. Les travaux se dérouleront principalement de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent (~ 68°O) au détroit de Cabot en passant par le sud du golfe du Saint-Laurent. Un petit nombre de stations d'échantillonnage se trouveront dans l'estuaire, mais les principaux relevés et échantillonnages auront lieu dans le golfe, au sud de l'île d'Anticosti, le long des côtes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Les emplacements précis des stations seront fonction des observations de baleines noires de l'Atlantique Nord signalées immédiatement avant le début de la mission. Des stations spécifiques pour l'échantillonnage des copépodes ou la réalisation d'études sur les effets des hydrocarbures seront déterminées en fonction des relevés des emplacements de baleines qui seront en cours pendant la mission.

2.0 Exigences

2.1 Objectifs du relevé scientifique

L'objectif principal de cette mission est de dénombrer et documenter les baleines noires de l'Atlantique Nord observées dans le golfe du Saint-Laurent, de connaître la répartition de leurs proies et des processus à l'origine de cette répartition, et de comprendre les effets potentiels d'un déversement de pétrole par les navires sur l'habitat dans la région. Il s'agit d'une collaboration entre trois groupes de recherche du MPO.

1. **Relevé et échantillonnage des baleines noires de l'Atlantique Nord** Pour protéger les baleines noires de l'Atlantique Nord, il est important de comprendre les effets de la navigation, en particulier du bruit, sur la santé des baleines. Le golfe du Saint-Laurent est un habitat d'été important pour les baleines noires de l'Atlantique Nord, mais constitue également une zone de navigation active, car les navires transitent d'un port à l'autre du fleuve Saint-Laurent et de l'océan Atlantique. Tout au long de la mission, les observateurs enregistreront et photographieront les baleines noires de l'Atlantique Nord. La santé des baleines sera contrôlée par drones pour évaluer l'état de leur corps.



Les drones vont photographier des individus et, s'ils sont équipés de dispositifs de collecte, pourront voler à travers le nuage de vapeur résultant du souffle des baleines pour mesurer leur état hormonal. De petites embarcations seront utilisées pour approcher les individus et recueillir des échantillons de matières fécales, ou pour effectuer, à l'aide d'arbalètes, des biopsies des tissus afin de mesurer les hormones, l'ADN ou les contaminants. Dans la mesure du possible, des étiquettes seront utilisées pour obtenir des informations sur les déplacements des animaux sous l'eau.

- 2. Compréhension des processus conduisant à l'agrégation de copépodes dans les zones d'alimentation de la baleine noire de l'Atlantique Nord** Les baleines noires de l'Atlantique Nord ont été fréquemment observées près de lieux de convergence et de divergence. Elles se nourrissent de zooplancton; les copépodes sont leur principale proie. La compréhension des processus physiques qui contrôlent la répartition spatiale des copépodes et aboutissent à un regroupement aidera à comprendre la façon dont les baleines noires de l'Atlantique Nord utilisent leur habitat. Cette mission permettra de cartographier l'aire de répartition des copépodes dans le golfe du Saint-Laurent pendant que les baleines noires de l'Atlantique Nord utilisent cet habitat. La vitesse des courants sera cartographiée en même temps que l'aire de répartition de copépodes pour aider à modéliser les processus sous-jacents.
- 3. Caractéristique du devenir et du comportement des hydrocarbures après un déversement de pétrole par un navire** Dans les zones à fort trafic maritime, le potentiel de déversement de pétrole par navire augmente. Bien qu'un déversement provenant d'un navire-citerne puisse être important, les déversements mineurs de navires peuvent aussi avoir des effets néfastes sur l'environnement, et éventuellement réduire la qualité des habitats propices d'organismes spécifiques. Cette mission a pour objectif de caractériser le devenir des hydrocarbures dans les eaux de surface en mesurant la répartition des hydrocarbures de surface dans l'eau, ainsi que les changements chimiques des hydrocarbures dus à la météorisation, et de quantifier les taux d'atténuation naturelle par la biodégradation microbienne. Pour ce faire, des incubations seront effectuées à bord du navire en utilisant de l'eau prélevée à des endroits précis dans le golfe du Saint-Laurent.

Échantillonnage :

Des prélèvements de conductivité, de température et de profondeur (CTP) et du système de prélèvement d'échantillons d'eau de mer à différentes profondeurs dans la colonne d'eau (rosette) seront effectués au début de la mission dans les stations les plus à l'ouest du fleuve Saint-Laurent, puis au cours des déplacements dans le Golfe. Les échantillons incluront des profils de profondeur pour mesurer les concentrations d'hydrocarbures de fond et caractériser la communauté microbienne naturelle. Des échantillons de surface seront recueillis pour la première série d'expériences d'incubation dans lesquelles les eaux de surface et les communautés seront exposées à du pétrole frais pour simuler un déversement. Une série de quatre à cinq expériences d'incubation seront menées pendant la durée de la mission. Les profils de profondeur seront recueillis dans les stations du Golfe au fur et à mesure de l'échantillonnage et du relevé du zooplancton.

Les observateurs de mammifères assureront la surveillance tout au long de la mission et détermineront les zones activement utilisées par les baleines noires de l'Atlantique Nord. De plus, d'autres cétacés et des tortues pourront être observés et documentés s'ils croisent l'itinéraire du navire. Lorsque les conditions le permettront, des échantillons seront prélevés à l'aide d'une petite embarcation. Des étiquettes seront posées dans la mesure du possible.

En utilisant la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord comme guide, la répartition spatiale des copépodes sera cartographiée à partir de données recueillies au moyen de la technique tow-yo à l'aide d'un instrument de CTP et d'un enregistreur vidéo de plancton sur une grille spatiale (environ 6 km × 2 km). La vitesse des courants sera enregistrée simultanément à l'aide du profileur de courant à effet Doppler (ADCP). Pour vérifier sur le terrain les données d'enregistrement vidéo de plancton, des échantillons de filet seront prélevés à des stations spécifiques. L'échantillonnage sur la grille sera répété quatre fois au cours des cycles de 24 heures et de marée pour caractériser la variation des aires de répartition attribuable à la migration verticale et aux courants.



Santé et sécurité :

L'entrepreneur est chargé de maintenir un environnement de travail à la fois sain et sans danger. Il est ainsi tenu de garantir que cet environnement est exempt de risques connus et que des procédures de travail appropriées et sécuritaires sont appliquées lors de la réalisation des activités (p. ex. utilisation d'embarcations, travaux sur un pont à aire ouverte). Tous les problèmes et incidents de santé et de sécurité doivent être immédiatement signalés au responsable du projet par l'entrepreneur. La politique sur la santé et la sécurité au travail de la région des Maritimes du MPO sera consultée pour tout problème survenant pendant la durée du contrat. Les politiques mentionnées sont disponibles sur demande auprès du responsable du projet.

2.2 Spécifications et normes

Section A : Exigences obligatoires

L'homologation et les documents du navire doivent être en règle tout au long du contrat.

- Un certificat valide de Transports Canada (Document concernant l'effectif minimal de sécurité – Convention de sécurité) doit avoir été délivré pour le navire concernant les voyages à proximité du littoral, classe 1 ou un équivalent international.
- Un certificat valide de gestion de la sécurité de Transports Canada (ou un organisme reconnu) ou un équivalent international doit avoir été délivré pour le navire.
- Un certificat d'équipement de sécurité de Transports Canada (ou un organisme reconnu) ou un équivalent international doit avoir été délivré pour le navire.
- Le capitaine du navire possède un certificat de compétence valide qui respecte ou dépasse les exigences en matière de taille (jauge brute) du navire et de zone de travail (*voyages à proximité du littoral, classe 1* ou équivalent international).
- Tous les membres de l'équipage ont un certificat de fonctions d'urgence en mer (FUM A1) ou satisfont aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (formation de base STCW).

Renseignements sur le navire

- Le navire doit être équipé pour fonctionner sans interruption pendant une période allant jusqu'à 28 jours (p. ex. autonomie et rayon d'action du navire, provisions, distillation d'eau, etc.).
- Le navire doit pouvoir accueillir, au minimum, 14 membres du personnel scientifique (hommes et femmes) pendant la durée de la mission. Cela comprend ce qui suit :
 - fournir des installations de couchage (minimum de 14 couchettes et maximum de 4 personnes par cabine);
 - fournir au moins trois repas par jour à bord;
 - fournir l'eau potable, les toilettes, les lavabos, les douches et l'eau chaude.
- Le navire doit être doté d'un nombre suffisant de dispositifs de sauvetage pour l'équipage et le personnel scientifique.

Équipement scientifique

- Le navire doit être doté d'un système d'échantillonnage d'eau destiné à l'océanographie, comprenant :
 - un équipement océanographique rosette-CTP (minimum de 12 bouteilles de 10 L), ou un espace pour en accueillir un fourni par le MPO;
 - un système de mise à l'eau et de récupération – une grue maritime ou un cadre en A pour mettre à l'eau l'ensemble rosette-CTP;
 - un treuil muni d'un câble électromécanique d'au moins 1 000 m (3 200 pi);
 - un bloc de dosage ou un réa;
 - un système de détection du fond monté sur le système rosette-CTP et capable de détecter quand la rosette approche de 30 m au-dessus du fond de l'océan afin d'arrêter le treuil 5 m avant que le système rosette-CTP ne touche le fond de l'océan (10 m [33 pi] par mauvais temps);



- un espace de travail à finalité spécifique (2 m x 2 m) sur le pont pour pouvoir manipuler le système rosette avant sa mise à l'eau et récupérer les bouteilles de prélèvement une fois le système rosette ramené à bord.
- Le navire doit être doté d'un système de mise à l'eau et de récupération pour déployer et récupérer le système du MPO remorqué. Ce système doit comprendre ce qui suit :
 - un châssis en A ou une grue maritime;
 - un bloc de dosage ou un réa;
 - un treuil muni d'un câble électromécanique de 1 200 m (4 000 pi) (six conducteurs).
REMARQUE : Si aucun treuil n'est disponible, il faut prévoir un espace pour l'installation d'un treuil fourni par le MPO répondant aux spécifications suivantes :
 - socle du treuil mesurant 45,5 po x 32 po;
 - alimentation de 208/240 V monophasée, 15 ampères.
 - Le soumissionnaire doit fournir un croquis de la disposition générale du navire et indiquer l'endroit où le treuil du MPO serait installé.
- Le navire doit être équipé d'une grue marine télescopique ou à flèche articulée et les spécifications doivent être fournies. Les exigences minimales du MPO sont les suivantes :
 - hauteur de levée au-dessus de la rampe du navire de 10 m (33 pi);
 - portée de 2 m (6,5 pi) en dehors du navire;
 - câble de grue qui se rend jusqu'à la ligne de flottaison.
- Le navire doit avoir une superficie minimale de 120 m² (1 300 pi²) sur le pont (ne comprend pas l'espace nécessaire pour installer le conteneur réfrigéré (Reefer) (voir ci-dessus).

Exigences relatives au pont

- Le navire doit être équipé d'incubateurs (ou avoir un endroit prévu sur le pont principal pour installer les incubateurs du MPO). L'espace prévu devra avoir une superficie de 4 m² (40 pi²).
 - Le navire doit disposer d'un endroit où se raccorder à une canalisation d'eau de mer propre sur le pont principal pour alimenter les incubateurs.
 - Il doit avoir de l'eau de mer propre pour le lavage des filets.
- Le navire est équipé d'un conteneur réfrigéré (Reefer) de 6 m (20 pi) (ou dispose de l'espace nécessaire pour y transporter un conteneur fourni par le MPO). Si le conteneur réfrigéré est fourni par le MPO, le soumissionnaire doit s'assurer que le navire est en mesure de fournir les éléments suivants :
 - une 440v 30amp alimentation électrique;
 - un moyen de fixer le conteneur au pont.

Espace et équipement scientifique auxiliaire

- Le navire doit pouvoir transporter une embarcation MPO à coque rigide (RHIB) de mise à l'eau pour les opérations de marquage des baleines.
 - Le soumissionnaire doit permettre que l'embarcation de mise à l'eau soit conduite par les membres du personnel scientifique du MPO qui sont titulaires d'un permis et qui sont qualifiés pour les opérations autour des mammifères marins.
 - Le navire doit être en mesure de mettre l'embarcation à l'eau jusqu'à un état de mer maximum de 3 sur l'échelle de Beaufort.

Espaces de laboratoire

- Le navire doit comporter un espace de laboratoire intérieur ou conteneurisé d'une superficie minimale de 40 m² (420 pi²) sur le pont pour le traitement des échantillons, et il doit comprendre ce qui suit :
 - des postes de travail nécessaires à l'extraction et à la préparation des échantillons d'eau;
 - au moins un évier dans l'espace de laboratoire : il devra être alimenté en eau douce et en eau de mer propre. L'évier doit permettre d'éliminer l'eau de mer;
 - une hotte certifiée;
 - un congélateur avec un réglage de température allant de -80 °C à -20 °C et un espace



- d'entreposage d'au moins 0,5 m³ (16 pi³), ou un espace suffisamment grand pour accueillir un équipement de volume équivalent fourni par le MPO;
 - une alimentation en électricité dans tous les laboratoires;
 - un accès à un réseau local accessible partout sur le navire permettant de raccorder les ordinateurs du MPO. Un accès également aux données de navigation (c.-à-d. NMEA) indiquant au minimum la vitesse et la position;
 - un système de communication interne et un moyen de communication (p. ex. téléphone, radio UHF, etc.) dans chaque laboratoire.
- Le navire possède un espace sec réservé à l'entreposage et à la préparation des drones en vue de l'observation des baleines. L'espace minimum requis est de 3 m² (32 pi²).
 - Le navire doit disposer d'une zone réservée à l'entreposage des marchandises dangereuses pour le stockage des produits chimiques utilisés pendant la mission. Le secteur des Sciences a besoin d'un espace de 0,5 m³ (15 pi³).

Transducteurs montés sur le navire

- Le navire doit être équipé d'un profileur de courant à effet Doppler (ADCP) de 150 kHz monté sur la coque et pouvant être utilisé pendant toute la durée de la mission.
- Le navire doit être équipé d'un ensemble de transducteurs EK60 (ou EK80).
- Le navire doit être muni d'un échosondeur de coque permettant de sonder l'eau jusqu'à une profondeur d'au moins 1 500 m avec un affichage graphique et une sortie de données de profondeur sérielle de National Marine Electronics Association.

2.3 Procédures de gestion des modifications

L'autorité contractante est chargée de gérer le contrat, et doit autoriser par écrit toutes les modifications qui doivent y être apportées. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du marché ou de travaux non prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites d'une personne autre que l'autorité contractante.

Le responsable du projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est responsable de toutes les questions qui se rapportent au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable du projet; cependant, il ne peut pas autoriser de changements à la portée des travaux.

2.4 Titre de propriété intellectuelle

La livraison de biens et la prestation de services ne créent pas de propriété intellectuelle.

3.0 Autres modalités et conditions de l'énoncé des travaux

3.1 Autorités

Le nom du responsable du projet sera communiqué au moment de l'attribution du contrat.

3.2 Obligations du MPO

- Afin d'appuyer la réussite du relevé des mammifères marins de l'été 2019, le MPO fournira le personnel, l'équipement et les renseignements sur la planification de la mission qui suivent :
 - Le MPO fournira 14 membres du personnel scientifique pour chaque relevé;
 - Le MPO fournira un plan de mission;
 - Le MPO fournira les instruments nécessaires au programme;
 - Avant le début du contrat, le scientifique en chef doit remettre par écrit un plan provisoire de la mission comprenant :
 - la date, l'heure et le lieu du départ;
 - le temps prévu en mer;
 - la date, l'heure et le lieu d'arrivée prévus;



- l'itinéraire prévu;
- l'énoncé de toutes les activités scientifiques à réaliser;
- la liste des cargaisons et des appareils scientifiques qui doivent être embarqués à bord du navire.

3.3 Obligations de l'entrepreneur

Navire et équipage

- Le capitaine et les membres d'équipage seront tenus de communiquer en anglais et d'être disponibles à chaque quart de travail de 12 h afin d'assurer une communication adéquate avec le personnel scientifique.
- L'équipage devra adapter ses horaires en fonction des deux quarts de travail de 12 heures du personnel scientifique (p. ex. de 6 h à 18 h et de 18 h à 6 h). Plusieurs matelots de pont de l'équipage devront être disponibles pour manœuvrer les treuils et les grues pendant chaque quart de travail du personnel scientifique.
- Au moment de l'attribution du contrat, l'entrepreneur fournira au MPO les exigences du navire en matière de certification sur la santé et la sécurité au travail pour le personnel scientifique participant à la mission en mer.
- L'équipage devra organiser une visite guidée du navire pour le personnel scientifique et l'informer du matériel et des procédures de sécurité, assurer la sécurité du matériel et du personnel tout au long de la durée du contrat et offrir des endroits de travail sécuritaires à bord.
- Avant la mission en mer, l'entrepreneur devra fournir, ou élaborer en collaboration avec le MPO, des procédures d'exploitation sécuritaires pour les activités scientifiques indiquées dans l'énoncé des travaux.
- Avant la mission en mer, l'entrepreneur devra fournir, ou élaborer en collaboration avec le MPO, des procédures d'exploitation sécuritaires pour l'entreposage, la manutention, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques à bord du navire.
- Le navire devra être doté de magasins (p. ex. réserve, casiers à produits chimiques) pour assurer l'arrimage sécuritaire des matières dangereuses conformément aux règlements régissant l'entreposage et la séparation des matières dangereuses à bord des navires (Code maritime international des marchandises dangereuses). Le respect de cette exigence fera l'objet d'une vérification de l'État après l'attribution du contrat.
- L'équipage devra participer au chargement et au déchargement du matériel scientifique, au besoin (p. ex. opérations de grutage à bord du navire, levage manuel, etc.).
- Les membres de l'équipage devront mettre à l'eau et récupérer les appareils de mesures océanographiques et le matériel d'échantillonnage en mer, ou participer à ces tâches, selon les directives fournies par le scientifique en chef.
- Un technicien membre d'équipage du navire devra être à bord et disponible en tout temps pour dépanner, réparer et entretenir l'équipement scientifique du navire et gérer la collecte de données connexes. Le technicien devra assurer la liaison avec le personnel des sciences du MPO pendant toute la durée du contrat.
- Le navire mettra à la disposition du personnel scientifique un service Internet satellite, aux fins de communication avec les services à terre, avec une capacité minimale de 20 Go, pour une durée de 27 jours.
- Le navire et l'équipage seront disponibles tout au long de la période du contrat.
- Le navire et l'équipage devront être en mesure de rester en mer, sans faire escale dans un port, pendant une période de 14 jours.
- Le navire sera en mesure d'accoster, et l'équipage de débarquer, à divers ports de l'Est du Canada et du Québec.

3.4 Lieu des travaux, site des travaux et point de livraison

Les travaux se dérouleront principalement de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent (~ 68°O) au détroit de Cabot en passant par le sud du golfe du Saint-Laurent. Un petit nombre de stations d'échantillonnage se trouveront dans l'estuaire, mais les principaux relevés et échantillonnages auront lieu dans le golfe, au sud de l'île d'Anticosti, le long des côtes du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la



Nouvelle-Écosse.

3.5 Langue de travail

La langue de travail sera l'anglais.

3.6 Frais de déplacement et de subsistance

Le présent contrat ne comporte aucune disposition concernant les frais de déplacement et de subsistance.

4.0 Calendrier du projet

3.1 Dates de début et de fin prévues

Les travaux du projet se dérouleront entre le 2 juillet et le 31 août 2019, et comprendront 28 jours de travail répartis en 2 périodes de 14 jours (28 jours en mer).

Si les périodes supplémentaires sont exercées, les travaux du projet seront approximativement les mêmes que la première année du contrat. Le tout dépend des baleines.

3.2 Calendrier et niveau d'effort prévu (structure de répartition du travail) **EXIGENCES CONCERNANT LE CALENDRIER ET LA LIVRAISON**

Mobilisation : embarquement à bord du navire au port Rimouski, Québec, CANADA (pas avant le 2 août 2019*)

- Embarquement du matériel du MPO, installation des laboratoires et inspection(s) de sécurité (1 jour)

Réalisation de la mission de relevé sur les mammifères marins du golfe du Saint-Laurent (à l'issue de la mobilisation, au plus tard le 08 septembre 2019)

- Relevé dans des zones d'échantillonnage prédéterminées définies par le scientifique en chef, en plus du signalement d'observations de baleines noires de l'Atlantique Nord. Il y aura un transfert de personnel scientifique (lieu à déterminer).

Démobilisation : retour à Rimouski, Québec, CANADA (une fois la mission terminée et la démobilisation effectuée, au plus tard le 15 septembre 2019.

- Débarquement du matériel du MPO et des échantillons du relevé (1 jour)

** Les dates et heures précises de la mobilisation, du départ, de l'arrivée et de la démobilisation seront déterminées en consultation avec l'exploitant du navire au moment de l'attribution du contrat.*

5.0 Ressources requises ou types de rôles à assumer

L'entrepreneur est tenu de fournir les services de certaines personnes détenant une certification pour la réalisation des travaux (p. ex. capitaine, officiers, manœuvriers, etc.). Si certaines personnes sont désignées dans la soumission/le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces personnes, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.

Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de toute personne en particulier désignée dans la soumission ou le contrat, il doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et une expérience semblables. Le remplaçant doit respecter les critères utilisés dans le cadre de la sélection de l'entrepreneur et être accepté par l'État. L'entrepreneur doit justifier le remplacement de la personne dès que possible auprès de l'autorité contractante et fournir :

- le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience;
- la preuve que le remplaçant proposé détient les certificats valides, s'il y a lieu.



L'entrepreneur ne doit en aucun cas laisser des remplaçants non autorisés réaliser les travaux.

6.0 Documents pertinents et glossaire

6.1 Termes, acronymes et glossaires pertinents

Acronymes	Définition
Profileur de CTP	Profileur de conductivité, température, profondeur
NMEA	National Marine Electronics Association
Rosette	Système de prélèvement d'échantillons d'eau de mer à différentes profondeurs dans la colonne d'eau
CMU	Charge maximale d'utilisation

6.1 Clauses du Guide [A9141C \(2008-05-12\) Conditions supplémentaires Navire](#)

L'entrepreneur garantit que le navire fourni au Canada est en bon état mécanique, qu'il est tout à fait en état de prendre la mer, qu'il est équipé de matériel de sauvetage facilement accessible, qu'il sera doté d'un équipage adéquat et qu'il sera entièrement conforme à la [Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada](#), L.C. 2001, ch. 26.

6.2 Clauses du Guide [G5003C \(2018-06-21\) Assurance responsabilité en matière maritime](#)

PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE LA GESTION DU PROJET ET DE GESTION DU CHANGEMENT

Tout entrepreneur qui demande des changements à la portée des travaux le fera par écrit auprès du responsable du projet. L'autorité contractante est responsable de gérer le contrat et doit autoriser par écrit toutes les modifications éventuelles. L'entrepreneur ne doit pas exécuter de travaux qui ne sont pas prévus au contrat en réponse à des demandes ou instructions verbales ou écrites d'une personne autre que le responsable du projet.

TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Fourniture de services ne conduisant pas à la création de propriété intellectuelle

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Il n'est pas nécessaire d'obtenir une habilitation de sécurité, puisque tous les travaux se dérouleront hors site dans une installation qui ne fait pas partie de celles du MPO, et qu'aucun renseignement classifié ou protégé ne découlera de ces travaux.

EXIGENCES OBLIGATOIRES MINIMALES

- Voir les exigences obligatoires ci-jointes.

APPLICABILITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX ET AUTRES OBLIGATIONS :

Les accords commerciaux qui s'appliquent dans le cadre de cette exigence comprennent l'Accord de libre-échange du Canada (ALEC) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

EXCEPTION AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À UN APPEL D'OFFRES RESTREINT

Les exigences suivantes en matière de politique s'appliquent à ce processus de PAC :

Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du *Règlement sur les marchés de l'État* (article 6) :

Selon l'article 10.2.1 et le paragraphe 6 d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes :



Il n'y a pas d'autres sources d'approvisionnement connues. Reformar Inc est le seul opérateur connu à pouvoir répondre à cette exigence dans les délais impartis.

DURÉE DU CONTRAT :

La durée du contrat est estimée à partir de l'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2020, avec la possibilité de le prolonger pour deux autres périodes d'un an.

VALEUR ESTIMATIVE :

La valeur totale estimée de ce contrat est de 700 000 \$ pour la première année, de 800 000 \$ pour la première année optionnelle et de 850 000 \$ pour la deuxième année optionnelle, pour une valeur potentielle totale de 2 350 000\$ excluant toutes les taxes applicables.

ASSURANCE

L'entrepreneur doit avoir une assurance et une couverture appropriées conformément au *Règlement sur la santé et la sécurité au travail*, y compris une assurance-responsabilité civile ou une protection appropriée contre les accidents du travail en vigueur dans les provinces maritimes pendant la durée du contrat. Des exemplaires de ces documents doivent être fournis au responsable du projet du MPO avant le début du contrat.

Il incombe à l'entrepreneur de décider s'il doit souscrire une assurance pour remplir ses obligations liées au contrat et de se conformer aux lois qui s'appliquent. La souscription d'une assurance que l'entrepreneur doit détenir ou qu'il détient déjà est à ses frais, et il en va de son intérêt propre et de sa protection. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits aux présentes peuvent soumettre par écrit un énoncé de capacités à l'agent des contrats dont le nom est indiqué dans ce préavis, au plus tard à la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DE L'ÉNONCÉ DE CAPACITÉS :

Mardi 23 juillet 2019 à 14 h, heure de l'Atlantique

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être transmis à l'adresse suivante :

Kimberly Walker

Agente principale des contrats
Centre d'approvisionnement – Fredericton
Téléphone : 506-238-3511
Télécopieur : 506-452-3676
Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca